

Transformez votre expérience en certification



La VAE est un droit individuel qui peut permettre à un candidat d'obtenir tout ou partie d'une certification enregistrée au RNCP sur la base de son expérience professionnelle.

Elle permet la reconnaissance officielle de l'expérience acquise par le travail : cette expérience est vérifiée. évaluée et validée.

Elle donne la même valeur aux compétences acquises par l'expérience qu'à celles acquises par la formation : une certification obtenue par la VAE a la même valeur qu'une certification obtenue par la formation.

La VAE exige un investissement personnel important et nécessite du temps et de l'énergie pour s'engager dans une telle démarche. Elle dure en moyenne entre 6 et 24 mois.

Public concerné

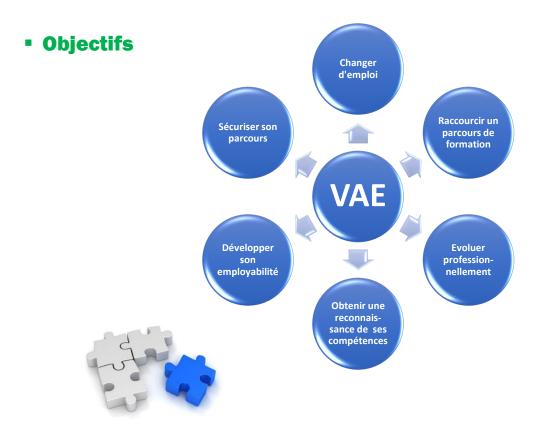
Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut, son niveau de formation, pouvant justifier d'au moins un an d'expérience (continue ou non), salariée, non salariée et/ou bénévole, sur des activités en rapport direct avec le diplôme visé.

Espace Sentein peut vous accompagner :

- dans la constitution de votre dossier VAE (Livret 2) : analyse de votre expérience, choix des situations à expliciter, mise en relation de vos compétences avec celles exigées dans le référentiel,
- dans la préparation à l'entretien avec le jury : attendus du jury et mise en situation.

Conditions d'accès

Avoir réalisé une ou plusieurs expériences en lien avec le diplôme visé..





Certifications concernées

• Dirigeant de l'économie médico-sociale :

Certification professionnelle Dirigeant de l'économie médico-sociale de niveau 7, enregistrée au RNCP sous le numéro 36459, à l'initiative d'Espace Sentein, pour 3 ans par décision de France Compétences du 01/06/22.

• Chef de service des établissements sociaux et médico-sociaux :

Certification professionnelle de Chef de Service des établissements et services sociaux et médicosociaux de niveau 6, enregistrée au RNCP sous le n°34808, à l'initiative d'Espace Sentein, pour 5 ans par décision du 04/03/2021 publiée par arrêté au J.O du 21/03/2021.

Licence - Sciences sanitaires et sociales :

Diplôme de niveau 6, enregistré au RNCP sous le numéro 24429, à l'initiative de l'Université de Lille jusqu'au 01/01/2025. Avant d'entreprendre toute démarche de VAE, se rapprocher de l'Université de Lille (https://ufr3s.univ-lille.fr/formation-continue/validation-des-acquis).

Coût et durée

Etude du dossier de recevabilité

• Démarche VAE sans accompagnement

• Démarche VAE avec accompagnement

• Jury (compris dans la démarche VAE avec ou sans accompagnement)

Gratuit

Nous consulter

Nous consulter

Gratuit

Modes de financement

- Plan développement des compétences de l'entreprise
- Compte personnel de formation
- · Congé pour VAE
- · Financement individuel
- Financement Pôle-Emploi / Région
- Etc

Pour plus d'informations : https://vae.gouv.fr/







